

DIPLÔME D'ÉTAT DE MÉDIATEUR FAMILIAL DEMF

Marseille - *Site des Flamants*



www.irts-pacacorse.com

LE METIER DE MEDIATEUR FAMILIAL

LA PROFESSION

Le médiateur familial intervient auprès de personnes en situation de rupture ou de séparation afin de favoriser la reconstruction de leur lien familial et aider à la recherche de solutions répondant aux besoins de chacun des membres de la famille. Il est garant du cadre et du déroulement du processus de restauration du dialogue et de recherche d'un accord mutuel entre les personnes.

Son intervention vise principalement à :

- ✓ Favoriser l'accompagnement du projet des personnes à travers l'organisation de leur rencontre, la restauration d'un dialogue, la gestion de leurs conflits dans le domaine familial ;
- ✓ Accompagner la recherche de solutions concrètes en amenant les personnes à trouver elles-mêmes les bases d'un accord mutuellement acceptable.

Le rôle du médiateur familial s'inscrit :

- ✓ Dans une démarche éthique ;
- ✓ Dans le cadre d'entretiens confidentiels Fondés sur l'engagement volontaire des personnes et la reconnaissance de l'altérité, les entretiens de médiation familiale sont confidentiels.

Le médiateur est un tiers impartial.

LES LIEUX D'EXERCICE

Le médiateur familial exerce dans des structures diverses : associations à caractère social ou familial, associations spécifiques de médiation familiale, services publics ou parapublics (CAF, MSA...) et parfois en secteur libéral.

La médiation familiale n'a jamais lieu au domicile des personnes. Il est impératif qu'elle se déroule dans un lieu préservant la spécificité du processus, conformément aux principes déontologiques de la profession. L'intervention doit être limitée dans le temps.

Le conseil national recommande que le médiateur familial exerce dans un réseau de médiateurs familiaux : association, groupement ou organisme.

LES APTITUDES

Ce métier nécessite les 7 aptitudes suivantes : - capacité d'écoute - sens du dialogue - recul et sens de l'observation - créativité - goût du contact humain - discrétion - bon équilibre émotionnel.

TEXTES DE REFERENCES

Décret n° 2003-1166 du 2 décembre 2003 - Arrêté du 19 mars 2012 avec les 3 référentiels (professionnel, certification, formation)

Fiches métiers et formation de la DRJSCS PACA : <http://paca.drdjcs.gov.fr>

LA FORMATION DE MEDIATEUR FAMILIAL

SANCTION DE LA FORMATION

La formation de **Médiateur Familial** est une formation diplômante sanctionnée par un de **niveau 6**.

DUREE ET CONTENUS

La formation est dispensée, de manière discontinue, sur une amplitude de 24 mois.

Elle comporte :

- ✓ 490 heures d'enseignement théorique réparties en 4 unités de formation :
 - Une unité de formation principale portant sur le processus de médiation et l'intégration des techniques de médiation (315h) :
 - Trois unités de formation contributives :
 - droit : 63 heures ;
 - psychologie : 63 heures ;
 - sociologie : 35 heures ;
 - la méthodologie du mémoire : 14 heures.
- ✓ 112 heures de formation pratique en discontinu, sous forme de stage de mise en situation dans un service de médiation familiale.

ALLEGEMENTS ET DISPENSES

Des allègements et dispenses de formation peuvent être accordés aux candidats remplissant les conditions ci-après :

- ✓ personnes titulaires d'un diplôme national au moins de niveau II en en droit, psychologie ou sociologie : dispense de l'unité de formation contributive correspondant à la discipline du diplôme dont ils sont titulaires ;
- ✓ les autres candidats peuvent bénéficier, sur leur demande, d'allègement en rapport avec leurs diplômes, certificats ou titres.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

L'IRTS propose des aménagements matériels et pédagogiques lors des épreuves de sélection et de certification mais aussi tout au long de la formation.

Pour toute information nous vous invitons à vous rapprocher du référent handicap : Séverine MARCHAL à l'adresse mail suivante : severine-marchal@irts-pacacorse.com

TAUX DE REUSSITE AU DIPLOME DEMF

2018 : - %
2019 : 75 %
2020 : - %

L'ACCES A LA FORMATION

VOIES D'ACCES ET COUT DE FORMATION

Deux voies d'accès à la formation sont possibles :

- ✓ Formation ouverte aux personnes salariées dont l'employeur ou un opérateur de compétences (OPCO Santé, Transition Pro) finance l'intégralité du coût de la formation.
- ✓ Formation ouverte aux personnes avec ou sans employeur disposant d'un financement personnel.

Coût de la formation : 6 400 €

CONDITIONS D'ACCES - PREREQUIS

Pour se présenter à la sélection, les candidats doivent justifier, dans le domaine social, sanitaire ou juridique, d'un diplôme national ou d'une expérience professionnelle aux conditions suivantes :

- ✓ être titulaire d'un diplôme de travail social au moins de niveau III (article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles) ou d'un diplôme de professionnel de santé (titres Ier à VII du livre IV du code de la santé publique) ;
- ✓ être titulaire d'un diplôme national de niveau II en droit, psychologie ou sociologie ;
- ✓ être titulaire d'un diplôme national au moins de niveau III et de 3 années au moins d'expérience professionnelle dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique.

LES EPREUVES DE SELECTION

Les candidats à la formation de médiateur familial font l'objet d'une sélection comprenant d'une part, d'une sélection sur dossier et d'autre part, d'une épreuve orale d'admission consistant en un entretien (30 minutes).

INSCRIPTIONS POUR UNE ENTREE EN FORMATION.

Dossier d'inscription à télécharger sur le site Internet de l'IRTS PACA et Corse

www.irts-pacacorse.com

**Pour toute information
IRTS PACA et Corse - Intervention sociale
10 Avenue Alexandre Ansaldi CS 30003
13311 MARSEILLE CEDEX 14**

Standard : 04.91.67.13.00

Assistante administrative : justine-dalfollo@irts-pacacorse.com / Tél. : 04.91.67.13.08